

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-BASE-10-20-12/05/2021

Date de publication : 12/05/2021

BIC - Base d'imposition - Définition de la part de bénéfices imposables en cas de participations dans une société de personnes

Positionnement du document dans le plan :

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux

Base d'imposition

Titre 1 : Définition du résultat imposable

Chapitre 2 : Définition de la part de bénéfices imposables en cas de participations dans une société de personnes

Le présent chapitre est consacré :

- aux règles générales de définition de la part de bénéfices imposables en cas de participations dans une société de personnes (section 1, [BOI-BIC-BASE-10-20-10](#)) ;
- aux cas particuliers des copropriétés de navire et des copropriétés d'étalon (section 2, [BOI-BIC-BASE-10-20-20](#)).